



MUNICIPALITE DE SALVAN

ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 4.06.2018

PROCES-VERBAL

En date du 4 mai 2018, par affichage public dans les différents villages de la commune, ainsi que par l'envoi d'une circulaire tous-ménages, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 4 juin 2018. L'Assemblée bourgeoisiale a eu lieu à 19h30 au nouveau complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil bourgeoisial sont présents. L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, Président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée bourgeoisiale et salue les participants au nom du Conseil bourgeoisial, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes. Il remercie l'ensemble du Conseil communal pour l'excellente entente, ainsi que les membres des diverses commissions et les employés communaux pour leur travail.

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Ordre du jour de l'Assemblée bourgeoisiale :

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Présentation des comptes de la Bourgeoisie, exercice 2017
- 4) Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes
- 5) Divers

Aucune modification n'a été requise dans les délais légaux.

Point 1 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 18.12.2017 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour :

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Yves Bochatay et M. Christian Jacquier.

Point 3 de l'ordre du jour :

Il est fait lecture des comptes 2017 de la Bourgeoisie ainsi que du tableau des investissements / amortissements, du bilan et des chiffres clés.

Remarques accompagnant la lecture des comptes :

<i>Catégorie de compte</i>	<i>Remarque</i>
029 Administration générale	Il s'agit d'un acte notarié
810 Sylviculture	Entretien spécial de la forêt à la Creusaz
940 Gérance de la fortune et des dettes	Il s'agit entre autre des intérêts liés au prêt à la Commune et des impôts payé par la Bourgeoisie
942 Exploit carrière	Ce montant est exceptionnel et tout à fait réjouissant

Le Président rappelle que les amortissements ont été réalisés à hauteur de 10% comme l'exige l'Etat.

Point 4 de l'ordre du jour :

Un représentant de la fiduciaire FIDAG SA, Monsieur Philippe Pierroz fait lecture d'un résumé du rapport de l'organe de révision.

Vote : Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes 2017 ainsi que le rapport de l'organe de révision.

Abstention : 0

Refus : 0

Ces 2 éléments sont donc approuvés à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour :

Dans les divers :

Les divers seront traités lors de l'Assemblée Primaire.

L'assemblée est levée à 19h45.

Le Président : Le Secrétaire:
PIASENTA Florian GILARDI Cédric

Salvan, le 4 juin 2018.